

AVIS AUX CITOYENS.

DES hommes mal intentionnés, afin de troubler les consciences timorées de ceux qui admettent la Constitution civile du Clergé, affectent de répandre, & tâchent de persuader au peuple que ceux-là sont excommuniés & schismatiques, qui, contre la volonté du Pape formellement exprimée, disent-ils, par une Bulle, professent & participent au culte des Prêtres assermentés. Pour prouver, d'un seul mot, toute l'ignorance ou toute la mauvaise foi de ces mal intentionnés, on ne fera que rapporter l'historique du Concile de Carthage, de l'an 256, & copier littéralement un passage du Dictionnaire des Conciles, pag. 115, éd. de Paris de l'année 1758.

« Concile de Carthage de la même année,

» premier Septembre de l'an 256 ; il eſt qualifié » de grand Concile : il s'y trouva 85 Evêques » des Provinces d'Afrique, de Numidie & de » Mauritanie. On y lut la lettre de Jubaïen, qui » avoit conſulté St. Cyprien ſur la queſtion du » Baptême, & la réponſe de St. Cyprien ; on y » lut auſſi la lettre que le même Saint & le » Concile précédent avoient envoyée au Pape » Etienne, & la réponſe de ce Pape : il ne » paroît pas que cette réponſe, quoiqu'accom- » pagnée de menaces d'excommunication, eût » ébranlé St. Cyprien, & l'eût fait changer d'o- » pinion. Sur quoi St. Auguſtin, qui reconnoît » toujours que le Pape Etienne ſoutenoit la vé- » rité & la doctrine de toute l'Egliſe, excuſe » St. Cyprien de n'avoir pas déféré à l'autorité » de St. Etienne dans une matiere ſi obſcure & » ſi difficile, parce qu'il étoit diſpoſé à ſe ſou- » mettre à la vérité, ſi elle lui avoit été déclarée » par un Concile univerſel, comme l'Egliſe l'a » fait depuis.

» Après que ces pieces eurent été lues, St. » Cyprien fit un diſcours, où, après avoir dé- » ſapprouvé, avec autant de douceur que de



» force, ceux qui se faisoient Evêques des Evê-
» ques, en voulant obliger leurs collegues, par
» une terreur tyrannique, à suivre absolument
» leur opinion, il proteste de nouveau qu'il laisse
» à chacun la liberté de sa créance, sans juger
» ni séparer personne de la Communion sur ce
» sujet. Y a-t-il rien de plus doux, s'écrie St.
» Augustin, rien de plus humble, rien de plus
» vrai ? Les Evêques dirent ensuite leur avis; St.
» Cyprien conclut par le sien, & tous les autres
» furent du même sentiment que lui.

» Cependant le Pape Etienne, irrité, refuse
» de parler aux Députés du Concile, & St.
» Cyprien écrivit sur cette affaire à Firmilien
» Evêque de Césarée en Cappadoce. Ce dernier
» croyoit, comme il le dit en deux endroits de
» sa réponse à St. Cyprien, que le Pape avoit
» entierement rompu la paix avec l'Afrique; sur
» quoi il ne craint pas de dire que le Pape Etienne,
» en séparant tous les autres de lui, se sépa-
» roit lui-même de tous les autres & de l'unité
» de la Communion ecclésiastique, se rendant
» ainsi véritablement schismatique. Mais quelque
» chaleur qu'il fasse paroître, il témoigne néan-

» moins, comme St. Cyprien, qu'il ne vouloit
» point rompre la paix, ni avec le Pape, ni
» avec ses autres adversaires, puisqu'il reconnoît
» qu'ils étoient comme lui dans l'unité de l'Eglise
» catholique.

» Cette contestation dura jusques sous le pon-
» tificat de St. Sixte, qui succéda à St. Etienne;
» & il paroît que les Evêques d'Afrique aban-
» donnerent peu à peu leur sentiment, puisque
» S. Jérôme dit que les mêmes Evêques qui
» avoient ordonné de rebaptiser, firent un Décret
» contraire.

» Pour ce qui regarde St. Cyprien, l'Eglise
» romaine a toujours témoigné tant de vénéra-
» tion pour lui, & particulierement en honorant
» sa mémoire dans le sacré Canon de la Messe,
» qu'on ne peut douter qu'il ne soit mort uni
» avec elle, non-seulement par la disposition
» de son cœur, mais même par la communion
» extérieure. On sait qu'il souffrit le martyre sous
» Valérien l'an 258, & l'on peut dire que la
» persécution, qui étoit commencée plusieurs
» mois avant la mort du Pape St. Etienne, en
» 257, avoit porté les Catholiques à se réunir.

» Ce St. Evêque, dit St. Auguſtin, qui pré-
» ſidoit à une ſi grande Egliſe, & qui étoit ſi
» recommandable, ſoit pour l'eſprit, ſoit pour
» l'éloquence, ſoit pour la vertu, ſouffrit que
» d'autres combattiſſent ſon ſentiment, ſans ſe
» ſéparer de leur communion. Combien de gens
» l'auroient ſuivi, s'il s'étoit ſéparé ! Il faut donc
» adorer, en cette célebre diſpute, la grandeur
» de la charité qui a ſanctifié St. Cyprien, lorſ-
» qu'il employoit tout ce qu'il avoit d'eſprit &
» d'autorité pour ſoutenir une erreur. Les Do-
» natiſtes ont depuis ſuivi ſes ſentimens & ſes
» raiſons ; mais parce qu'ils n'ont pas ſuivi ſa
» charité, qu'ils ont rompu l'unité, qu'ils ont
» ſoutenu leur opinion contre l'autorité d'un Con-
» cile écuménique, ils ſont traités, avec raiſon de
» tout le monde, comme hérétiques. Facundus
» remarqué que cette même Egliſe qui a con-
» damné les Donatiſtes, quoique ceux-ci ſe van-
» taſſent de ſuivre St. Cyprien, regarde comme
» ſes peres, tant Agrippin que les Evêques qui
» avoient ſoutenu la réitération du Baptême
» avant la définition de l'Egliſe, & en demeu-
» rant dans ſa communion ; qu'elle honore leur

» foi & leur doctrine, & qu'elle révere fur-tout
» St. Cyprien, dont la gloire éclate dans toute
» la terre.

» St. Auguftin dit que la queftion du Baptême
» fut enfin terminée par un Concile entier de
» toute la terre; mais il ne le nomme point,
» ce qu'on peut entendre du grand Concile
» d'Arles ou du Concile de Nicée. Les plus ha-
» biles font partagés là-deffus : il eft vrai que
» la décifion du Concile d'Arles eft précife; mais
» ce n'étoit pas un Concile tel que St. Auguftin
» le qualifie, ainfi on peut l'entendre du Con-
» cile de Nicée; car quoique la queftion n'y foit
» pas décidée d'une maniere auffi précife que St.
» Auguftin femble fuppofer néanmoins, comme
» ce Concile admet, dans le huitieme Canon, le
» Baptême & l'ordination donnée par les No-
» vatiens hors de l'Eglife, il paroît qu'il a dé-
» truit par là tous les principes de l'erreur de
» St. Cyprien. Till. Aug. de Bapt. l. 1, c. 7,
» 18, p. 34, 2. c. S. Cyp. Conc. p. 397. Bar. 258,
» 42. Aug. Bap. l. 3, c. 3, p. 45. 1. A. B.
» Cypr. ep. 75, p. 200 & 204, 2. hier. in lucif.

» c. 8, p. 146. Aug. Bapt. l. 1, c. 18, p. » 38. A. B. Fac. l. 10, c. 3, p. 428. »

Ce paſſage eſt ſi précis & ſi formel pour prouver que l'opinion & la déciſion du Pape, bien prononcée même ſur une héréſie, ne ſuffit pas pour conſtituer ſchiſmatiques & excommuniés ceux qui profeſſent cette héréſie, que ce ſeroit l'atténuer d'y faire quelque commentaire.

Il a fallu un Concile écuménique & général pour conſtituer en mauvaiſe foi les ſectateurs de St. Cyprien ; & chacun obſervera ſans doute que l'erreur dans laquelle St. Cyprien s'obſtina à vouloir vivre & mourir, malgré la déciſion de St. Etienne Pape, & celle de pluſieurs Conciles particuliers, attaquoit directement la foi, puiſqu'elle tendoit à dénaturer le Sacrement de Baptême, tandis que l'opinion des Conſtitutionnaires de France, en ſuppoſant, ce qui n'eſt pas, que ce fût une erreur, n'intéreſſeroit jamais que la diſcipline.

L'on doit conclure de là que juſqu'à ce qu'un Concile écuménique & général ait prononcé que la Conſtitution civile du Clergé contient des erreurs, il eſt permis à tous les Fidelles d'y reſter

733

attachés, pourvu qu'à l'exemple de St. Cyprien, ils ne prétendent en aucune maniere se séparer du Chef de l'Eglise.

En canonisant St. Cyprien, (quoiqu'il ait vécu dans l'erreur) l'Eglise Romaine a indubitablement consacré cette conséquence.

FIN.